

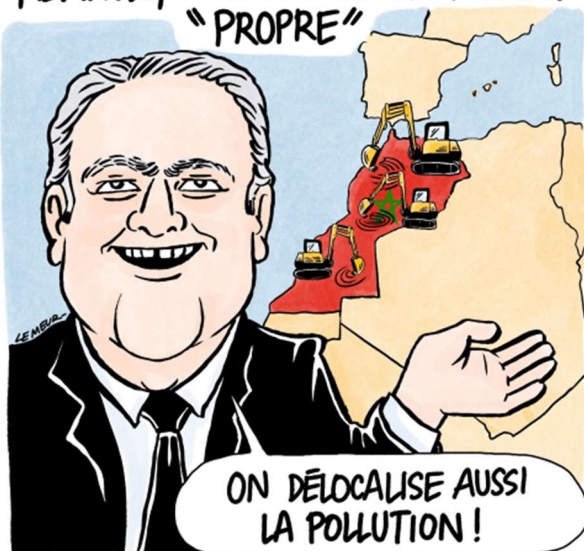


## « **Cobalt éthique et responsable** » ? **Renault doit respecter ses engagements**

Renault Group a signé en juin 2022 un accord avec Managem Group, portant sur la fourniture à partir de 2025 de Cobalt depuis la mine de Bou Azzer au Maroc. Cet accord s'inscrit dans l'objectif d'une « **chaîne de valeur de la batterie plus durable et transparente** » et dans de meilleures pratiques en matière de normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

La société Managem fournit déjà du Cobalt à BMW. Cette dernière affirme également sa « responsabilité éthique » et que le respect des normes sociales et environnementales est une priorité.

**RENAULT, L'AVENIR DE LA VOITURE  
"PROPRE"**



Or une enquête publiée en 2023 par Reporterre a révélé des problèmes majeurs dans l'exploitation de cette mine :

- **Conditions de travail indignes**, avec mise en danger de la vie et de la santé des travailleurs, par accident et exposition à des substances toxiques notamment,
- **Non-respect des droits des travailleurs**, entrave à l'action syndicale, répression contre les protestataires,
- **Pollution** par les déchets rejetés par la mine chargés d'arsenic et autres substances toxiques,
- **Pas de prise en compte des populations** vivant sur les terres polluées par la mine (ni relogement, ni indemnités...),
- **Consommation importante d'eau** au détriment de l'utilisation domestique ou pour des cultures vivrières dans cette région aride, et pollution de l'eau rejetée ...

**Mineurs en grève !** Les suites de l'enquête en 2024 ont montré que non seulement ces problèmes n'avaient pas été

résolus, mais qu'en outre une partie des mineurs (travaillant pour un sous-traitant de Managem) n'étaient plus payés et avaient engagé un mouvement de grève malgré le climat de répression.

**Des problèmes mineurs ?!** BMW et Renault ont diligenté des audits, le premier ne relevant que des problèmes « mineurs », le second n'ayant encore donné aucun élément sur les résultats. Ces audits sont très opaques. Les constructeurs s'abritent également derrière des « certifications » de la société Managem.

### **SUD demande à l'entreprise cohérence et transparence**

Nous demandons à l'entreprise qu'elle mette ses actes en cohérence avec ses discours en termes de responsabilité ESG, y compris celle de ses fournisseurs en matières premières ou de transparence.

**Faire mine de rien.** Renault Group ne peut se cacher derrière le fait que l'approvisionnement à partir de cette mine n'a pas commencé pour maintenir une opacité totale, comme un directeur des Achats l'a fait au CSE du 23 mai 2024 interrogé par des élus SUD. Les 2 entreprises sont déjà bien engagées depuis plus de 2 ans dans une relation contractuelle.

**Sud Renault se déclare solidaire avec les ouvriers de la mine de Bou Azzer dans leurs réclamations et leur combat pour faire respecter leurs droits**, à commencer par le droit à être payé pour leur travail, mais aussi à travailler dans des conditions minimales d'hygiène et de sécurité et leur droit à une liberté d'action syndicale.

**Sud Renault est également solidaire avec les habitants de la zone directement impactés par l'activité minière**, du fait de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, soit en l'occurrence un empoisonnement de leurs moyens de subsistance, et du fait des prélèvements d'eau importants dans une zone aride qui connaît déjà la pénurie.

# Actionnariat salarié : le miroir aux alouettes

Après l'opération « shareplan 2022 » et « shareplan 2023 », la direction de Renault lance un « shareplan 2024 ». Avec ce « plan d'actionnariat », tous les salariés du groupe Renault dans le monde bénéficieront cette année de 7 actions gratuites et d'un abondement en cas d'achat d'actions supplémentaires.



**Un Pacte avec la Bourse.** Renault se place dans le cadre de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) de l'ex-ministre de l'Économie Bruno Le Maire en 2019.

La loi sur le partage de la valeur de 2023 a encore assoupli le régime des Attributions Gratuites d'Actions (AGA) aux salariés et mandataires sociaux. Le plafond d'attribution d'actions aux salariés est passé de 10 à 15% du capital des grandes entreprises.

Ces lois ont **dérèglementé** l'actionnariat salarié : avantages fiscaux, exonération de cotisations sociales... qui **creusent les déficits publics**.

**Actionnaire salarié : un oxymore.** Il s'agit de « récompenser le travail » non pas par des hausses de salaire mais en transformant chaque salarié en

apprenti capitaliste. Le but est double : drainer davantage d'argent vers les marchés financiers et « *intéresser les salariés aux enjeux stratégiques de l'entreprise et à son développement* »... boursier.

Les travailleurs sont incités à boursicoter et à réagir non plus comme des salariés mais comme des actionnaires. Un miroir aux alouettes car fondamentalement le salarié reste subordonné à son employeur. Ses intérêts sont opposés à ceux des actionnaires qui cherchent à tirer le plus de profit de leurs actions, ce qui se fait toujours au final en augmentant le taux d'exploitation des salariés.

**Faire monter le cours de l'action.** Les actions proposées aux salariés ont d'abord été rachetées à la Bourse par Renault. Or le rachat d'actions a aussi pour effet de soutenir leur cours, et ainsi de rétribuer et d'attirer des actionnaires extérieurs. En 2024, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé Renault à racheter jusqu'à 2,9 millions de ses propres actions, soit 10% de son capital.

**Jeu de dupes.** Les actions acquises dans les plans d'actionnariat et leurs dividendes sont bloqués 5 ans et ne donnent pas de pouvoir d'achat immédiat. Le placement est aussi soumis aux aléas de la Bourse et peut se révéler perdant. C'est une façon pour l'employeur de rémunérer ses salariés au détriment des salaires et des cotisations sociales (Renault intègre ses shareplans dans les NAO).

**Les vrais gagnants.** Tous les salariés ne sont pas égaux dans l'attribution d'actions. En 2023 en plus du « shareplan », un plan de « co-investissement » était censé récompenser les plus méritants d'entre eux. Renault a ainsi attribué 78 495 actions à 165 cadres dirigeant, soit 475 actions en moyenne.

Quant aux membres du Comité Exécutif, ils reçoivent en plus des milliers d'actions de performance. En 2023, Luca **De Meo** a touché **45 421 actions** de performance, Gilles **Le Borgne** **16 638** actions de performance, Laurens **Van Den Acker**, Véronique **Sarlat-Depotte**, Denis **Le Vot**, François **Roger** ou encore Frédéric **Vincent** **12 479** actions de performance chacun, etc.

**Le véritable contre-pouvoir n'est pas à la Bourse.** Le supposé pouvoir que ces actions donneraient aux salariés sur la marche de l'entreprise est également une illusion. Même avec quelques pourcents du capital de Renault, les salariés en activité resteraient largement minoritaires lors des AG des actionnaires. Pas de quoi peser sur les décisions de sa direction en cas de désaccord. La seule action qui a alors réellement un impact, c'est l'action collective des travailleurs quand ils se mobilisent et font grève.

## Ecrêtage des compteurs Horaire Variable

Condamnée par le tribunal judiciaire de Nanterre en 2021 pour « travail dissimulé », la direction de Renault a fait appel et obtenu le 19 septembre 2024 l'annulation de cette décision. SUD envisage de se pourvoir en cassation.

**1<sup>er</sup> octobre 2024 : journée nationale d'action pour la hausse des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites et la défense des services publics à l'appel de SUD/Solidaires, CGT, FSU...**

**Rendez-vous à 14h à Paris (place Denfert-Rochereau) ou à Evreux (pré du Bel-Ébat)**

SUD appelle les salariés à se mettre en grève à partir de 13h.